**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023**

La réunion a débuté le 6 juin 2023 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur PELLETIER Denis.

**Membres présents :** Monsieur FAILLOT YVON, Monsieur PELLETIER DENIS, Madame NEVOT SEVERINE, Madame MANIOT JOCELINE, Madame BOSSUOT JACQUELINE, Monsieur MIGNON JEAN-CLAUDE, Monsieur BOURGUIGNON Bruno, Monsieur JERGER JEAN-MARIE, Monsieur BRENOT JEROME, Monsieur VERRIER CEDRIC

**Membres absents représentés :**

Madame RODRIGUEZ SANDY Pouvoir donné à Mme NEVOT SEVERINE

**Membres absents :**

Secrétaire de séance : Madame BOSSUOT JACQUELINE

Approbation du dernier PV du 7 Avril 2023

**2023\_06\_01 - Frais scolaire de l'école d'Auxon**

Vu la délibération du Conseil Municipal **d'AUXON** en date du 30 mars 2023, fixant à 787.51€ la participation par élève pour les enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire d'AUXON et domiciliés à Vosnon, pour l'année scolaire 2022 / 2023.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* ACCEPTE le montant de cette participation, soit 18 élèves à 787.51 € soit un total de 14 175.18 € et 2 élèves en alternance à 393.76 €, soit 787.52 € pour un montant global de 14 962.70 €.

**2023\_06\_02 – Fixation des Tarifs de Concessions et Règlement intérieur du Cimetière Communal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y’a lieu de réviser les tarifs de concession dans les cimetières, ceux-ci n’ayant pas fait l’objet d’un changement de tarifs depuis le 5 Avril 2017.

Il rappelle qu’il est proposé des concessions de terrain perpétuelles et des cases de columbarium en perpétuel ou trentenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d’augmenter les tarifs de concession de terrain, soit 300€ la concession simple à compter du 1er juillet 2023.

DIT qu’elles restent à demeure perpétuelle.

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de concessions des emplacements cinéraires comme suit :

* Emplacement cinéraire perpétuel : 1 000 € (mille euros)
* Emplacement cinéraire trentenaire : 600 € (six cents euros)

Entre lesquelles les familles auront le libre choix.

PREND ACTE que les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l’autre tiers sera distribué au Centre communal d’action sociale sous forme d’une subvention l’année N + 1.

Le tout sera néanmoins payé par le concessionnaire au Trésor Public sur le compte de la commune de VOSNON.

Lors de cette séance, Monsieur le Maire a fait valider le règlement du Cimetière Communal faisant référence aux tarifs mentionnés précédemment.

Ce dit Règlement est consultable en Mairie.

**- Proposition Commerciale SIGEC**

Monsieur le Maire expose la proposition commerciale de SIGEC pour un écran interactif en location pour la salle du conseil et la salle des fêtes.

Offre : 250 € HT de mise en service, 190 € HT / mois, 1ère année gratuite sur un engagement de 5ans.

Après avoir entendu l’exposé, le conseil décide de ne pas donner suite, le coût étant trop élevé pour la faible utilisation à prévoir

**Questions diverses :**

\* préparation des festivités du 14 Juillet 2023 : Pour le repas républicain, il sera demandé comme les années précédentes une participation de 5€/ personne pour les habitants et 10€/personne pour les extérieurs. Une invitation vous parviendra prochainement. Le feu d’artifice est commandé par la mairie de Villeneuve et aura lieu le 13 juillet au soir suivi du bal à Vosnon.

\* subvention de Vosnon Saint Mards Football club : suite à la reprise du club par une section jeune (7 joueurs), une demande de subvention a été reçue. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 150€

\* jurés d’assises 2024 : La commune a été tiré au sort pour désigner 3 personnes potentielles. Une invitation a été adressé aux membres de la commission de révision des listes pour le tirage au sort public qui aura lieu le mardi 20 juin 2023 à 14h en mairie.

\* la Mairie a reçu une carte postale de remerciements des élèves de l’école primaire d’Ervy le Châtel suite à la subvention versée par la commune pour le voyage.

\* Monsieur le Maire remercie Messieurs Y.FAILLOT, J-M.JERGER, C.VERRIER pour la pose des plaques de la Forêt Communale.

\* Monsieur le Maire remercie Mesdames J.MANIOT et S.NEVOT pour le fleurissement de la commune.

\* Avancement sur les travaux : le local des pompiers est en cours d’achèvement par l’Entreprise BAVOIL. Le terrassement pour le terrain multi sport est prévu 3ème semaine de juin pour une pose début juillet.

\* Un traitement des plafonds de la mairie et de la salle des fêtes a été réalisé par l’Entreprise Sébastien Anti nuisibles de Neuvy Sautour.

\* Départ : suite à une mutation professionnelle Monsieur J.BRENOT va remettre prochainement sa lettre de démission et remercie l’ensemble du Conseil Municipal pour leur accueil durant ces 3 années.